Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 056-215602335-20251126-2025_061-DE

COMMUNE DE SAINT PHILIBERT
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	11
Présents	: 7
Votants	: 8

L'an deux mille vingt-cinq le 26 novembre 2025 à 15h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PHILIBERT, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. François LE COTILLEC, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 novembre 2025

PRÉSENTS : François LE COTILLEC - Philippe FLOHIC - Alain LAVACHERIE - Armelle LE FOURNIER - Georges ALBOUY- Marine BARDOU- Anne Du BOISBAUDRY-
ABSENTS EXCUSES : Michèle BELLEGO pouvoir à François LE COTILLEC –Nathalie CHOQUIER GUILBAUD - Christina CARBONNET SUEUR
ABSENTS : Rozenn ANTHOINE
Secrétaire de séance : Marine BARDOU

DÉLIBÉRATION N° 2025_061 MODIFICATION DU TARIF DE VENTE DU LIVRE « ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE »

Rapporteur : François Le Cotillec

Par délibération n° 2025-021 du 1er avril 2025, le conseil municipal a fixé le prix de vente du livre de l'Atlas de la Biodiversité Communale à 15 euros l'unité.

Aujourd'hui, les coûts de revient étant inférieurs aux prévisions, et dans un esprit de concordance avec les autres communes qui sortent leurs livres, il est proposé au conseil de fixer le prix de vente à 12 euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n° 2025-021 fixant les tarifs communaux ;

Le conseil municipal, par un vote à l'unanimité :

FIXE le prix de vente du livre de l'Atlas de la Biodiversité Communale à douze (12) euros, et modifie en conséquence la délibération n° 2025-021 ;

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme
La secrétaire de séance
Marine BARDOU

Le Maire,
François LE COTILLEC

MAIRIE de St PHILIBERT 56 (Morbihan)

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)